

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
Service du personnel

Affaire suivie par :
Nathalie.cornevin@ign.fr - 01 43 98 62 01
Réf. DRH / 2023 - 065

Le directeur des ressources humaines
aux
administrations employant des agents des corps
techniques de l'IGN

Saint-Mandé, le **16 JAN. 2023**

Objet : Régime indemnitaire des corps des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'État et des géomètres de l'IGN

- Réf. Décret n° 2001-414 du 9 mai 2001 relatif à l'indemnité spéciale allouée aux fonctionnaires titulaires des corps techniques de l'Institut national de l'information géographique et forestière modifié
Décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État modifié
Décret n° 2021-1681 du 16 décembre 2021 modifiant divers décrets relatifs au régime indemnitaire des corps et emplois techniques relevant du ministère de la transition écologique
Décret n° 2022-1391 du 31 octobre 2022 modifiant divers décrets relatifs aux régimes indemnitaires de corps et emplois techniques relevant du ministère de la transition écologique
Arrêté du 5 novembre 2021 portant application au corps des géomètres de l'Institut national de l'information géographique et forestière des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État (NOR : TREK2131848A)
Arrêté du 5 novembre 2021 portant application au corps des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'État et à l'emploi de chef d'unité opérationnelle des travaux géographiques et cartographiques de l'État des dispositions du décret n° 2014 - 513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État (NOR : TREK2131850A)
Courrier DRH / 2021 – 065 - Adhésion au RIFSEEP des corps des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'État et des géomètres de l'IGN
- P.J. Note de gestion du 30 novembre 2022 relative à la mise en œuvre du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à l'IGN

Par courrier cité en référence, je vous informais de l'adhésion des corps des géomètres de l'Institut national de l'information géographique et forestière et des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'État (ITGCE) au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021 et vous présentais les mesures catégorielles mises en œuvre par l'établissement à cette occasion.

En 2022, la DRH a actualisé la note de gestion RIFSEEP afin d'y intégrer les règles et barèmes appliqués aux corps des ITGCE et géomètres et relatifs :

- à l'attribution du montant minimum (montant socle) correspondant au grade et au groupe de fonction IFSE dans lequel le poste occupé au sein de l'IGN est classé¹ ;
- à l'application des forfaits de changement de groupe de fonction IFSE ;
- à l'application des forfaits de changement de grade ou de corps ;
- au versement de compléments d'IFSE liés à l'exercice de fonctions spécifiques ou à la reconnaissance d'une expertise décernée par les comités de domaines ministériels.

Les régularisations en paie correspondante ont été effectuées. Elles ont concerné les évolutions de situations individuelles intervenues au cours de l'année 2022 et ont été prises en compte avec effet au 1^{er} janvier 2022 ou à la date du changement.

Toutes les évolutions de situation individuelles intervenues au cours de l'année 2021 avaient été prises en compte en décembre 2021 selon les règles de gestion du régime indemnitaire précédent (indemnité spéciale et prime de service et de rendement).

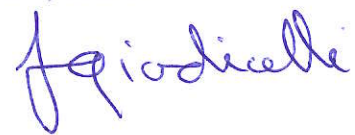
L'IGN a également intégré les corps des ITGCE et géomètres à la campagne annuelle d'attribution du complément indemnitaire annuel (CIA).

Vous trouverez ci-joint, pour information, la note de gestion RIFSEEP 2022 de l'IGN. En tant qu'employeur d'agent en position normale d'activité, vous la latitude pour fixer le niveau de régime indemnitaire servi aux géomètres de l'IGN et aux ITGCE affectés dans vos services en fonction de votre politique indemnitaire et du classement de vos postes en groupe de fonction IFSE.

Cependant, la note de gestion peut vous servir de point de repère, notamment dans une optique de facilitation des mobilités des ITGCE et géomètres.

L'adhésion au RIFSEEP des corps des ITGCE et géomètres au 1^{er} janvier 2021 a généré une dette d'indemnité spéciale 2020. Le décret n° 2022-1391 du 31 octobre 2022 ci-dessus référencé impose la liquidation de cette dette en une fraction avant le 31 décembre 2022. Il convient que vous procédiez à son versement aux agents concernés si ce n'est pas encore fait.

Jérôme Giudicelli

A handwritten signature in blue ink, reading 'Judicelli', written in a cursive style.

¹ La cartographie des postes génériques définie en annexe de la note de gestion RIFSEEP correspond aux métiers exercés au sein des services de l'IGN et est donc propre à l'établissement.